



Règlement Concours Peintures

La SHO vous invite vivement à participer aux expositions lors des manifestations annuelles. Elle vous encourage aussi à renouveler les œuvres exposées autant que possible. Elles contribuent à rendre nos stands moins statiques, et à mettre en valeur les activités de notre association tant pour le grand public que pour nos partenaires.

1 - Ces concours sont réservés aux adhérents amateurs participant aux cours de la SHO.

2 - Il est possible qu'un thème soit proposé ou par la SHO ou par l'une des sections.

3 - Toutes les œuvres peintes en cours ou pas peuvent être exposées pour permettre une palette plus riche en nouveautés.

4 - Toutes les œuvres **devront être vues par l'animatrice**.

5 - Il peut être proposé un espace « Atelier » pendant la manifestation pour faire découvrir au public les différentes techniques. Un stand animé est toujours plus attrayant.

6 - Afin de donner le temps d'établir la liste des tableaux exposés, pour anticiper le nombre de grilles nécessaires et pouvoir établir le catalogue distribué pendant les Fêtes de Noël, un bulletin d'inscription vous sera remis par les responsables de chaque section. Il devra être rendu 3 semaines avant, dûment rempli.

7 - Un minimum de présence aux séances pendant toute l'année est nécessaire pour participer aux concours, leur nombre reste à l'appréciation de chaque animatrice.

8 - Les exposants devront préparer leurs œuvres de façon à ce qu'elles soient **prêtes à être accrochées** (apportez vos spots et multiprises aux **normes NF** (si possible noir, blanc ou gris) ainsi que des **crochets** et des chevalets si vous le désirez. **Attention ! tout devra être identifié** avec votre nom.

Généralement le rendez-vous pour l'installation des tableaux est prévu sur le lieu de l'exposition la veille entre 14h30 et 15h30 **dernier délai**, et le démontage à partir de **18h00**. (vous pouvez bien sûr vous organiser **entre vous** en cas d'indisponibilité).

9 - Le nombre de tableaux par personne est limité à 4. Cependant il peut varier selon les expositions et selon la dimension des tableaux et à l'appréciation de vos animatrices.

Attribution des Prix :

10 - Elle est déterminée par le **vote** du public.

11 - Dans chaque section, il y aura un 1^{er} et un 2^{ème} Prix.

12 - Pour l'ensemble des sections, il sera attribué, aux Fêtes de Noël, un prix (sans thème) du débutant (inscrit dans sa première année).

13 - Si une section choisit un thème pour une exposition, seuls les tableaux concernés par ce thème dans cette section, seront en concours et donc jugés.

14 - Chaque exposant ne pourra obtenir qu'un seul prix, toutes sections confondues.

15 - La remise des prix est habituellement :

- pour Ferme en fête le dimanche à 16h30.

- pour les Fêtes de Noël le dimanche à 11h30 suivi du verre de l'amitié.

16 - Il est **impératif** que les gagnants soient présents à la remise des Prix (sauf cas majeur). Merci de votre compréhension.

17 - Les lauréats des concours ayant obtenu dans une des catégories le premier ou le deuxième Prix ne pourront pas concourir pendant deux ans dans cette même catégorie, l'œuvre ne sera **jamais** remise en concours, cependant ils peuvent bien évidemment exposer hors concours.

18 - Les premiers prix des Fées de Noël de chaque section seront exposés aux Fées de Noël l'année suivante. Nous aurons besoin d'une photo de qualité pour la réalisation de l'affiche.

19 - Pour le bon déroulement des manifestations, les permanences sont essentielles, merci au plus grand nombre d'y participer. Pour le planning, voir avec l'animatrice.

Ventes des tableaux lors des expositions :

20 - La SHO décline **toutes responsabilités**.

21 - Tous les tableaux, même ceux qui sont susceptibles d'être **vendus ne peuvent quitter l'exposition avant la fin de celle-ci**.

22 - La mise à la vente des tableaux est à l'appréciation des artistes qu'ils soient réalisés en cours ou pas. La SHO n'intervient d'aucune manière dans les transactions, il vous est donc suggéré d'indiquer le prix aux animatrices.

23 - Pour identifier les œuvres à vendre, une pastille de couleur sera apposée sur la tranche du tableau.

24 - Le fait de participer implique l'application de la totalité du règlement.

La responsable Acrylique,

La responsable Aquarelle,

La responsable Pastel,

Martine Dutertre
Pour **Florence Smoch**

Françoise Sicot

Micheline Laubenheimer

La présidente,

Catherine Fravallo

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remettre obligatoirement dûment rempli
à votre animatrice
avant le :

SECTION :

Nom, Prénom : **Tél** :

Mail :

Nom des œuvres :

1- **Dimensions** :

2- **Dimensions** :

3- **Dimensions** :

4- **Dimensions** :

Nombre limité à 4. Peut être modifié par l'animatrice en fonction des dimensions.

Les permanences :

Les personnes assurant des permanences pendant les heures de repas devront s'inscrire (le repas sera pris en charge par la SHO)

SAMEDI			DIMANCHE		
MATIN	REPAS	APRES-MIDI	MATIN	REPAS	APRES-MIDI
(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)

(*) Indiquez les **jours** et **heures** suivant vos disponibilités :

La participation implique l'acceptation de la totalité du règlement.

Les concurrents s'engagent à ne pas mettre la responsabilité des organisateurs en cause en cas de disparition ou dégradation des objets exposés.

Signature